



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E172031

VALABLE JUSQU'AU 12/02/2024

ÉDITÉ LE 26/04/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/2006

Forme juridique : SACA

Capital : 698 555 072

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC NANTERRE 552046955

Siret : 552 046 955 02429

Code NACE : 3530Z

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :
ALLIANZ IARD 62155128

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FR00016500LI

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/10/2022

Raison sociale : ENGIE ENERGIE SERVICES - CHAMPAGNE ARDENNES
(AGENCE)

PÔLE TECHNOLOGIQUE HENRI FARMAN
14 RUE GABRIEL VOISIN
BP 341

51688 REIMS CEDEX 2

Téléphone : 03 26 35 99 60

Fax : 03 26 35 99 79

Portable :

Site Internet : www.engie-cofely.fr

E-mail : sebastien.dempt@engie.com

Responsabilité légale :
DEMPTE SÉBASTIEN DIRECTEUR

Effectif moyen : 140 Tranche de classification : EFF5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5213	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	24/01/2022
5221	Installation d'appareil de chauffage bois indépendant : poêle et insert	13/02/2020
5223	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m²	28/11/2019
8632	Efficacité énergétique - "offre globale"	09/02/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chaudière bois	01/01/2021
o Poêle ou insert bois	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Projet complet de rénovation	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE REIMS
9 RUE ROLAND COFFIGNOT
51100 REIMS

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.